

SYNDICAT
RIVAGE



ORIENTATIONS STRATEGIQUES

DOSSIER DE PRESENTATION
COMITE D'AGREMENT DU 2 JUILLET 2012



Validées en CLE le 29 mars 2012

SOMMAIRE

PREAMBULE : LE SAGE DE L'ETANG DE SALSES-LEUCATE	1
Contexte	1
Le périmètre du SAGE	2
Animation et concertation	3
SDAGE Rhône-Méditerranée et SAGE Salses-Leucate	4
Élaboration de la stratégie - méthodologie	6
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	12
I. GARANTIR UNE QUALITE DE L'ETANG A LA HAUTEUR DES EXIGENCES DES ACTIVITES TRADITIONNELLES ET DES OBJECTIFS DE BON ETAT DCE	12
I.1. Maîtriser les flux de rejets par rapport aux capacités de la lagune	13
I.2. Réduire les apports diffus	13
I.3. Améliorer la connaissance des milieux et de leur fonctionnement.....	14
II. PROTEGER LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES ET DEFINIR LES CONDITIONS DE LEUR EXPLOITATION	15
II.1. Préserver les apports d'eau douce nécessaires à la qualité de la lagune et des milieux aquatiques.....	16
II.2. Préserver la qualité des eaux souterraines, notamment les ressources majeures pour l'AEP.....	16
II.3. Favoriser une gestion cohérente des ressources, notamment des eaux superficielles sur le secteur des nappes Plio-quaternaires.....	16
II.4. Informer-sensibiliser sur la fragilité de la ressource en eau souterraine	17
III. PRESERVER LA VALEUR PATRIMONIALE DES ZONES HUMIDES ET DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES. 18	
III.1. Préserver et reconquérir les zones humides et les milieux remarquables présents sur le périmètre du SAGE.	18
III.2. Protéger les zones humides en lien avec la qualité de la lagune.....	19
IV. POURSUIVRE LA GESTION CONCERTEE LOCALE ET ASSURER UN PARTAGE DE L'ESPACE EQUILIBRE ENTRE TOUS LES USAGES	20
IV.1. Clarifier et gérer les usages sur l'étang et son pourtour.....	20
IV.2. Favoriser la gestion concertée des graus en lien avec les usages et la qualité de la lagune	21
IV.3. Renforcer le rôle de la CLE dans le développement de son territoire	22
V. INTEGRER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX DANS LA PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX	23
V.1. Expliciter la réglementation, les plans de gestion et leur application locale.....	23
V.2. Veiller à la préservation de la fonctionnalité des milieux dans la prévention des risques.....	24
CONCLUSION	25
ANNEXES	26
ANNEXE I : Liste des acronymes.....	26
ANNEXE II : Orientations Fondamentales SDAGE en lien avec le SAGE de l'étang de Salses-Leucate	27
ANNEXE III : Programme de mesures du SDAGE et SAGE de l'étang de Salses-Leucate	29

PREAMBULE : LE SAGE DE L'ETANG DE SALSSES-LEUCATE

Contexte¹

L'étang de Salses-Leucate, tout comme un grand nombre d'étangs littoraux du Languedoc-Roussillon, a connu un changement important dans ses aménagements et activités lors de la mise en place de la Mission Interministérielle d'Aménagement du territoire dans les années 1960 (dite Mission Racine).

L'installation des deux unités touristiques de Port-Leucate et Port-Barcarès a grandement modifié le paysage social et environnemental autour de cette lagune. Le développement d'activités de loisir nouvelles et l'augmentation de la fréquentation du site et de ses environs ont eu des effets considérables sur la qualité de l'eau de l'étang notamment en termes de pollution microbiologique, mais aussi d'équilibre biologique (phytoplanctons et macrophytes). L'obligation de partage de l'espace entre des usagers toujours plus nombreux a, en l'absence d'organisation de la concertation, inévitablement conduit à des conflits d'usages.

En effet ce milieu était traditionnellement exploité par les activités de pêche et de chasse auxquelles se sont rajoutées les cultures marines au début des années 1960, notamment l'activité conchylicole très dépendante d'une bonne qualité du milieu et qui a souffert des fréquents épisodes de pollution microbiologique des années 90.



L'élaboration du SAGE² : vers la recherche de solutions adaptées

Ces problèmes de qualité de l'eau, préjudiciables aux activités traditionnelles de l'étang et à la réputation de qualité de la lagune (composante de l'attractivité touristique), ainsi que de conflits d'usages ont incité les partenaires institutionnels à mettre en place des programmes efficaces de lutte contre la pollution et de gestion concertée de la ressource en eau.

C'est pourquoi, le 27 décembre 1994, les Préfets de l'Aude et des Pyrénées-Orientales confient au SMNLR le pilotage de la phase préliminaire d'un projet de SAGE sur l'étang de Salses-Leucate.

La volonté forte des élus locaux a ensuite été le moteur du développement de la concertation en vue de la création du SAGE et de la mise en place d'un contrat d'étang sur Salses-Leucate.

Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate a été approuvé par la CLE en 2003 et validé en 2004.

Révision du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

Depuis la validation du SAGE de Salses-Leucate en 2004, la création du syndicat RIVAGE (structure intercommunale pour la gestion équilibrée de la lagune), l'achèvement de deux démarches de contrat d'étang, la poursuite d'un projet d'inventaire/hiérarchisation sur les zones humides, l'animation sur le DOCOB Natura 2000, ainsi que l'élaboration d'un SAGE sur les nappes du Roussillon ont fait évoluer le territoire.

¹ Des informations sur le territoire et les documents relatifs au SAGE sont disponibles sur le site du syndicat RIVAGE : <http://rivage-salses-leucate.fr>.

² Cf. abréviations en Annexe I.

De plus, le SDAGE 2010-2015 du bassin Rhône Méditerranée est dorénavant en vigueur, suite à l'arrêté d'approbation du préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009. Désormais plan de gestion de la DCE, il définit notamment des objectifs de résultats à atteindre pour restaurer la qualité des eaux par type de masse d'eau qu'il délimite.

Des politiques publiques ont aussi été définies récemment (Grenelle de l'Environnement, Plan national d'actions sur les zones humides) pour renforcer les moyens pour atteindre les objectifs de la DCE et pour préserver et protéger l'eau et les milieux aquatiques.

Ainsi, et afin d'être conforme aux dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, le SAGE de l'étang de Salses-Leucate doit faire l'objet d'une **révision avant fin 2012**.

La révision du SAGE permettra par conséquent :

- de le rendre compatible avec le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010 - 2015 et d'intégrer les objectifs DCE affectés aux masses d'eau du territoire,
- de prendre en compte les engagements du Grenelle de l'Environnement dans le domaine de l'eau et ceux du plan national d'actions sur les zones humides,
- d'intégrer les évolutions réglementaires de la LEMA,
- de mettre à jour le document en valorisant les actions déjà réalisées dans le cadre des deux contrats d'étang,
- et d'intégrer les réflexions menées dans le cadre du projet zones humides (appel à projets du MEDD - 2006).

Le périmètre du SAGE

La délimitation du périmètre du SAGE a été faite par le SMNLR lors de la phase préliminaire en 1994. Le périmètre ne correspond pas intégralement au véritable bassin d'alimentation en eau douce de l'étang pour deux raisons :

- les principaux apports d'eau douce à l'étang sont d'origine souterraine,
- les limites de ce bassin d'alimentation ne sont pas connues précisément.

Ainsi, le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate se distingue quelque peu du périmètre du sous bassin-versant de Salses-Leucate du SDAGE RM.

Le périmètre actuel a été fixé par **arrêté préfectoral 95-2664** des Préfets de l'Aude et des Pyrénées-Orientales le **18 janvier 1996**. Il couvre une superficie d'environ 250 km², se situe en Région Languedoc-Roussillon, s'étend sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales et concerne neuf communes. Ces communes représentent une population totale permanente de 23 665 habitants. En période estivale, ce chiffre est multiplié par plus de sept puisque environ 180 000 personnes fréquentent les communes du SAGE (principalement concentrées sur le lido).

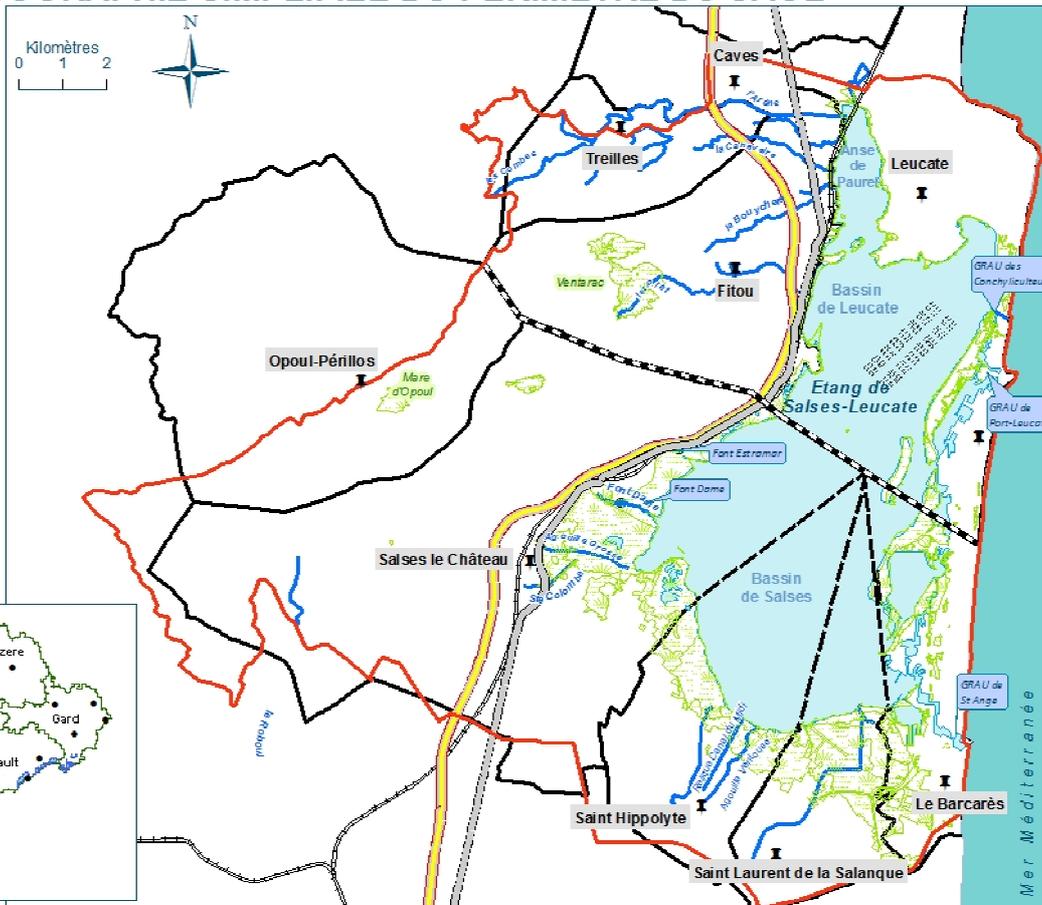
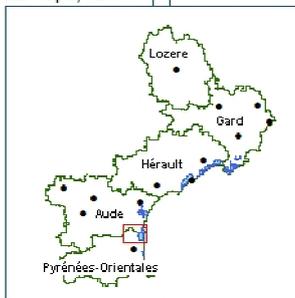
Une modification du périmètre apparaît nécessaire à terme pour notamment mieux faire coïncider le périmètre avec le bassin-versant superficiel. Néanmoins, une modification de l'arrêté à ce stade de la procédure de révision du SAGE pourrait apparaître précipitée au regard de la taille restreinte du périmètre. Afin d'améliorer la cohérence hydrographique du périmètre, une adaptation de ce dernier sera recherchée au cours de la prochaine mise en œuvre du SAGE pour aboutir à une modification de l'arrêté de périmètre conjointement à une révision ultérieure.

CARTOGRAPHIE SIMPLIFIEE DU PERIMETRE DU SAGE

Légende

- SAGE périmètre
- Limite Aude-PO
- Limites communales
- Nationale RN9
- Autoroute A9
- Voie ferrée
- Zones Humides
- Ruisseaux alimentation
- Etang de Salses-Leucate
- Résurgences

Echelle : 1/110 000
 Cartographie : Rivage 2011
 Données : DREAL LR, RIVAGE
 Fond topographique : BD Topo, IGN



Animation et concertation

Animation : le syndicat RIVAGE :

L'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'étang de Salses-Leucate, ainsi que le secrétariat technique de la révision du SAGE sont assurés par le syndicat mixte du Regroupement Intercommunal pour la Valorisation, l'Aménagement et la Gestion de l'Étang Salses-Leucate (RIVAGE Salses-Leucate).

Créé en 2004 à la suite d'une préconisation du SAGE, ce syndicat mixte regroupe les neuf communes du périmètre du SAGE : Caves, Fitou, Leucate et Treilles dans l'Aude et dans les Pyrénées-Orientales : Salses-le-Château, Opoul-Périllos, Le Barcarès, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Hippolyte (les quatre dernières étant représentées par la Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée) dans le but mettre en valeur leur territoire. Il a pour mission principale la gestion concertée et l'aménagement intégré de l'étang et des zones humides situées sur le périmètre du SAGE Salses-Leucate.

Concertation :

La concertation est principalement portée par la **Commission Locale de l'Eau**. La CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate est composée de 49 membres, divisés en trois collèges :

- 25 membres du collège I (Collectivités et Établissements publics),
- 17 membres du collège II (Usagers, Organisations professionnelles, Associations),
- 7 membres du collège III (Administration et Établissements publics de l'État).

Deux types de **groupes de travail** ont aussi été réunis pour travailler certains thèmes précis en dehors de la CLE :

- Des ateliers thématiques communs avec Natura 2000 sur la qualité de l'eau et la gestion des espaces naturels, afin d'expliquer et de réfléchir comment ces problématiques devaient s'intégrer en cohérence dans ces deux documents.
- Des groupes de travail spécifiques au SAGE (Tendances et scénarios).

Les conclusions de ces groupes sont proposées à la CLE pour examen et validation.

En outre, afin d'alimenter la réflexion sur certaines problématiques telles que les zones humides et les sources de pollution sur le périmètre, la Commission Locale de l'Eau a décidé la réalisation de plusieurs études dans le cadre des contrats d'étang. Des comités de pilotage spécifiques ont alors été formés.

Des **Commissions**, issues de la CLE, ont aussi été organisées pour réfléchir sur des thèmes particuliers du SAGE ("Qualité de l'eau", "Usages et Fréquentation") ou approfondir les discussions menées par la CLE ("Tendances et scénarios").

L'organisation de cette concertation a été décrite dans le Règlement intérieur de la CLE validé le 03 novembre 2011.

SDAGE Rhône-Méditerranée et SAGE Salses-Leucate

Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate concerne la masse d'eau de transition FRDT02 correspondant à la lagune de Salses-Leucate (partiellement saline en raison d'apport d'eau douce).

Cependant, d'autres masses d'eau délimitées par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 pour le sous-bassin de Salses-Leucate (CO_17_15) et en partie incluses ou limitrophes dans son périmètre doivent aussi être considérées.

CATEGORIE	NUM	NOM	Objectif	Délai
Eau de transition	FRDT02	Étang de Salses-Leucate	Bon état écologique et chimique	2015
Eau souterraine	FR_DG_509	Formations tertiaires BV Aude et alluvions de la Berre	Bon état quantitatif et chimique	2015
Eau souterraine	FR_DG_221	Multicouche pliocène et alluvions IVaires du Roussillon	Bon état quantitatif Bon état chimique	2015 2021
Eau souterraine	FR_DG_122	Calcaires et marnes essentiellement jurassiques des Corbières orientales	Bon état quantitatif Bon état chimique	2015 2021
Eau côtière	FRDC02a	Racou Plage – Embouchure de l'Aude (Littoral sableux)	Bon état écologique et chimique	2015

Les formations tertiaires du bassin versant de l'Aude et alluvions de la Berre ne concernent qu'une petite partie nord du bassin du SAGE et les interactions entre ces deux territoires sont négligeables. La gestion de ces aquifères relève donc d'autres SAGE, notamment celui de la Basse Vallée de l'Aude.

L'aquifère multicouche du pliocène et alluvions IVaires du Roussillon fait désormais l'objet d'un SAGE. Aussi, malgré son importance pour les usages locaux, sa gestion ne relève pas du SAGE Salses-Leucate.

En revanche, il apparaît que le karst des Corbières (FR_DG_122) constitue la principale source d'alimentation en eau douce pérenne de la lagune de Salses-Leucate. Bien que le périmètre du SAGE ne recouvre qu'une faible fraction de cet aquifère, il semble important que le SAGE puisse concourir sur son territoire à sa préservation en l'absence de démarche de gestion concertée de cette masse d'eau.

Enfin concernant les eaux côtières, le SAGE a vocation à contribuer à leur préservation par des actions de réduction des apports polluants provenant du bassin-versant.

CONTEXTE HYDRAULIQUE

Légende

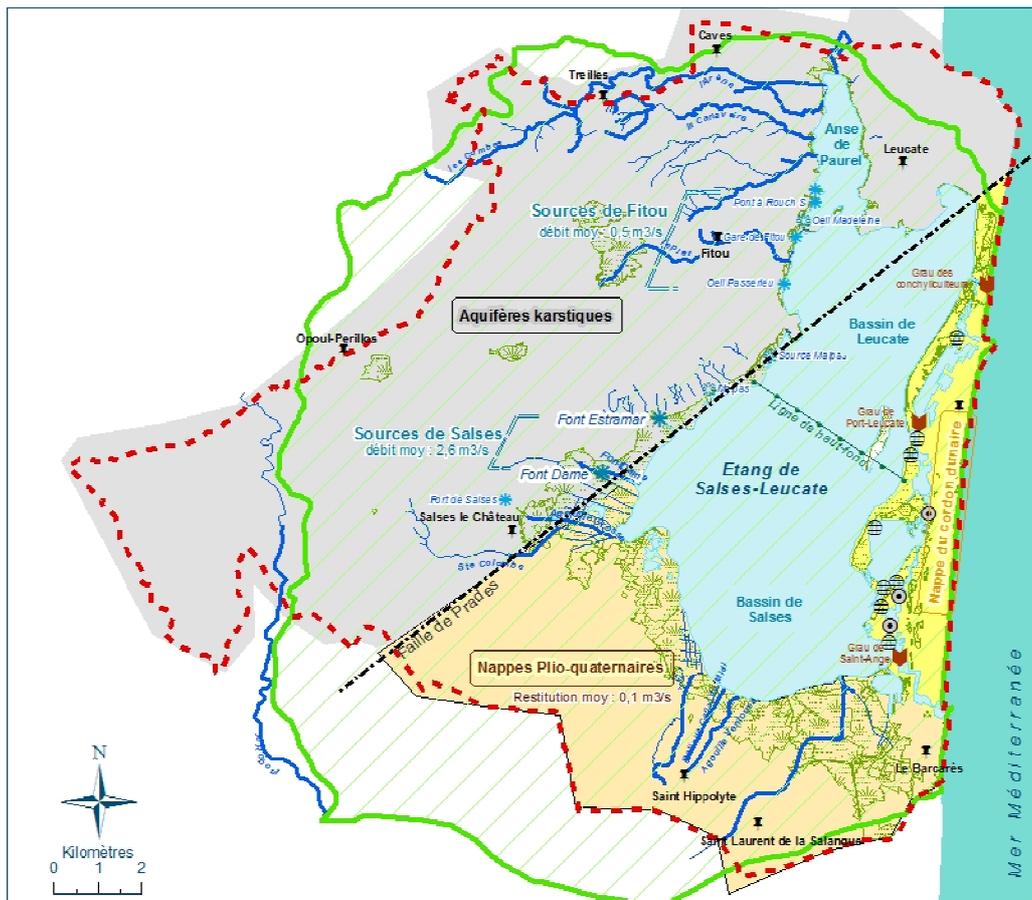
Alimentation en eau douce

- ✱ Résurgence principale
- ✱ Source pérenne
- ✱ Source temporaire
- Cours d'eau principaux
- ▭ Bassin versant superficiel
- ▭ Zones Humides

Communications hydrauliques

- ⊕ Chenal
- ⊙ Buse
- ⊔ Grau équipé de portes

Echelle : 1/110 000
 Cartographie : Rivage 2011
 Données : DREAL LR, RIVAGE
 Fond topographique : BD Topo, IGN



Le SDAGE caractérise la qualité de la masse d'eau de l'**étang de Salses-Leucate** et les objectifs à atteindre en 2015 :

État écologique 2009 : médiocre
État chimique 2009 : bon

Objectif 2015 : bon
Objectif 2015 : bon

Il définit aussi les principaux problèmes qui doivent être traités afin de réaliser les objectifs :

- **Prioritaires** : pollutions domestiques et industrielles (hors substances dangereuses) et pollution agricole (azote, phosphore et matière organique).
- Devant faire l'objet d'actions **préparatoires** (amélioration des connaissances) : les pesticides.

De l'identification de ces enjeux, le **Programme De Mesures** définit les actions qui devront être développées localement pour la masse d'eau de transition de Salses-Leucate.

- Gestion locale :
 - 2A17 : Développer des démarches de maîtrise foncière
 - 3D16 : Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides
- Pollution domestique et industrielle :
 - 5B17 : Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
 - 5E04 : Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
 - 5E17 : Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires
- Pollution agricole:
 - 5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéral
- Pesticides :
 - 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- 5D05 : Exploiter des parcelles en agriculture biologique
- 5F31 : Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts
- Menace sur le maintien de la biodiversité :
 - 7A03 : Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels
- Pas de mesures spécifiques sur : Aménagement du territoire, Eutrophisation, Substances dangereuses, Risque pour la santé, Dégradation morphologique, Transport sédimentaire, Perturbation du fonctionnement hydraulique, Altération de la continuité biologique, Déséquilibre quantitatif, Inondation.

Du fait de sa compatibilité avec le SDAGE RM, le SAGE de Salses-Leucate ne doit pas aller contre les Orientations Fondamentales de ce dernier, à commencer par les principes de prévention et de non-dégradation (**OF 1 et 2**). Un lien sera aussi fait avec le PDM et les objectifs à atteindre sur les masses d'eau limitrophes, pour savoir dans quelle mesure le SAGE de l'étang contribue à l'atteinte de leur Bon État (cf. Annexes I et II).

Élaboration de la stratégie - méthodologie

Après la révision de l'État initial et du Diagnostic, l'élaboration de la stratégie a débuté dès le travail sur la partie Tendances et scénarios (mi-2011).

Les premières phases ont été techniques avec des groupes de travail notamment pour réfléchir sur les évolutions possibles pour le territoire et les réponses pertinentes du SAGE (16 juin et 26 juillet 2011).

Une réflexion en CLE a ensuite été engagée, avec une présentation de la méthodologie (principes, définitions, objectifs) et des résultats techniques, ainsi qu'avec une discussion sur comment définir les positionnements de la CLE servant à l'établissement du scénario alternatif.

Suite à cette étape, il a été décidé d'interroger des élus dans le but de connaître leur volonté quant au niveau de prescription du SAGE. Cette interrogation était basée sur les enjeux identifiés par le SAGE.

L'analyse de ces positionnements par enjeu a servi de base à une réflexion en Commission (8 mars 2012) pour affiner et analyser les plus-values du scénario alternatif SAGE et commencer à élaborer les Orientations Stratégiques.

Les résultats de cette Commission ont été présentés en CLE (15 mars 2012) débouchant sur un choix des différents positionnements par enjeu permettant l'élaboration du scénario alternatif, avec en parallèle l'élaboration d'une stratégie du SAGE.

Après l'étape technique d'intégration des remarques, la phase finale de validation en CLE de la partie Tendances et scénarios et des Orientations Stratégiques a été effectuée le 29 mars 2012.

Au total la réflexion a donc été menée successivement lors de deux groupes de travail, à l'aide d'un questionnaire aux élus et en s'appuyant sur une Commission spécifique. Trois réunions de CLE ont permis d'avancer et de valider les différentes étapes de la réflexion.

I. LES ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LE SAGE

Cinq enjeux ressortent du Diagnostic validé par la CLE le 23 décembre 2011 :

- **Restauration d'une bonne qualité de l'eau, atteinte et maintien du Bon État de la lagune.** La qualité de l'eau, et particulièrement de l'étang, correspond à un enjeu transversal pour le territoire, essentiel pour les activités traditionnelles locales (pêche-conchyliculture) et plus largement pour l'image du territoire (gage de l'attractivité touristique), ainsi que pour les exigences de qualité pour l'AEP.
- **Consolidation de la ressource en eau :** les ressources actuellement mobilisées pour l'alimentation en eau potable du périmètre correspondent principalement à des ressources exogènes et en l'occurrence déficitaires. Il ne revient pas à notre CLE de valider les résultats des études engagées

pour la définition des volumes prélevables. Cependant les acteurs du territoire sont représentés dans certaines CLE correspondantes. Le karst des Corbières ne fait l'objet d'aucune démarche de gestion concertée spécifique. Il est identifié par le SDAGE comme une ressource stratégique pour l'AEP actuelle et future. Le karst des Corbières est également une des principales sources d'apport en eau douce de la lagune. Déterminer les conditions de l'exploitation pour l'AEP de cette ressource sans porter atteinte aux équilibres de qualité de la lagune apparaît comme un enjeu face aux projets récurrents d'exploitation de cette ressource.

- **Gestion et conservation des zones humides et des espaces remarquables.** La richesse de la biodiversité du périmètre est reconnue, mais plusieurs menaces ont été identifiées : la fréquentation, la pression de l'urbanisation et la dynamique de fermeture des milieux. Les zones humides jouent de surcroît un rôle stabilisateur pour la préservation de la qualité de l'eau de la lagune et de ses équilibres écologiques déterminant le bon état de celle-ci. La préservation de leurs fonctionnalités a donc un objectif de double préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.
- **Gestion des usages :** de nombreux usages, pas toujours conciliables, doivent se partager l'espace très convoité de l'étang et de ses bordures. Ces conflits latents sont aggravés par la problématique d'une sur-fréquentation en période estivale. La gestion de cette fréquentation est également un enjeu de la préservation de la qualité de la lagune.
- **Prévention des risques littoraux :** le littoral est une zone particulièrement vulnérable aux risques naturels notamment aux risques d'érosion et d'inondation par submersion marine. C'est donc un enjeu dont le SAGE devra tenir compte.

II. TENDANCES ET SCENARIOS

Une première partie présente les différentes évolutions possibles, tendancielle et prospective, sur le territoire du SAGE Salses-Leucate avec une analyse de leurs impacts pour chaque enjeu identifié. Cette analyse est déclinée **soit** en absence d'une démarche SAGE, **soit** au travers des diverses solutions proposées dans le SAGE. Cela permet ainsi d'identifier les **plus-values possibles du SAGE**.

II.1. Scénarii tendanciels territoriaux

Tendances et impacts sur le territoire :

TYPE d'EVOLUTION	ENJEUX		I. RESTAURATION DE LA BONNE QUALITÉ DE L'EAU ET ATTEINTE DU BE	II. CONSOLIDATION DE LA RESSOURCE EN EAU	III. GESTION ET CONSERVATION ZONES HUMIDES ET ESPACES REMARQUABLES	IV. GESTION DES USAGES	V. PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX
	EVOLUTIONS						
Tendance	Augmentation de population		Impact	Impact	Impact	Impact	Impact
Tendance	Stabilisation de la cabanisation et du camping sauvage		Impact		(Impact)		(Impact)
Prospection	Augmentation des villégiatures sauvages		Impact		(Impact)		(Impact)
Tendance	Augmentation des aménagements		Impact		Impact	(Impact)	Impact
Tendance	Raisonnement de la fertilisation et des traitements		Impact				
Prospection	Augmentation de la pollution diffuse		Impact		Impact		
Tendance	Respect de la législation pour les piscicultures		Impact		(Impact)		
Tendance	Traitements des caves vinicoles inadaptés		Impact		(Impact)		
Tendance	Multiplication et malfaçon des forages		Impact	(Impact)			
Tendance	Dépendance des ressources en eau potable exogènes et déficitaires			Impact			
Tendance	Difficultés d'entretien des espaces naturels et des espaces en eau				Impact		Impact
Tendance	Gestion non-concertée des graus					Impact	
Tendance	Évolution des pratiques sportives					Impact	
Tendance	Gestion des risques						Impact
Prospection	Changements climatiques			Impact			Impact
Prospection	Diminution finances publiques		Impact	Impact	Impact		Impact

Deux types d'évolutions pour le territoire ont donc été discutés. Un **schéma tendanciel** qui a pour objectif de **prolonger les évolutions actuelles** des usages et de leurs impacts (tenir compte des mesures existantes). Un **schéma prospectif** qui, lui, **illustre le champ des possibles** sur des évolutions plus hypothétiques (en grisé dans le tableau) qui servira à tester la solidité de la stratégie du SAGE.

Scénario tendanciel et prospectif :

Sur chaque enjeu, les différentes évolutions ont divers impacts. La synthèse de ces éléments permet de décrire les scénarios tendanciels et prospectifs (en l'absence de SAGE).

Ainsi, l'augmentation de population et le développement des aménagements souvent inhérents, ont un impact sur **tous les enjeux** du SAGE, à savoir :

- un risque de dégradation de la **qualité de l'eau**, par l'augmentation des rejets et des pollutions d'infrastructures... risque accentué par la présence de villégiatures sauvages (véritable problématique sur le territoire),
- une aggravation du déficit de la **ressource en eau** potable avec un risque d'intrusion du biseau salé,
- une augmentation de la fréquentation impactant la qualité des **espaces naturels**,
- et aggravant les tensions sur le **partage de l'espace**,
- une amplification de la pression foncière sur les zones à risques et de l'exposition des populations aux **risques naturels**.

La situation est aggravée dans les cas prospectifs de développement des villégiatures sauvages (cabanisation) et par l'intensification des rejets et des pollutions diffuses (hypothèses prospectives).

Les pollutions d'origines diverses : diffuses, piscicultures ou assainissements autonomes déficients, touchent principalement la qualité de l'eau (étang, nappes), mais aussi la richesse écologique des espaces naturels, zones humides et étang. Le phénomène d'augmentation des pollutions diffuses s'amplifierait si l'activité agricole venait à s'intensifier.

La problématique des forages est particulièrement forte sur le périmètre du SAGE, car elle agit directement sur la qualité de l'eau, notamment des nappes, ressources essentielles pour l'alimentation en eau potable du territoire.

De plus, le fait que ces ressources AEP soient exogènes et déficitaires pour le secteur est une problématique à considérer pour la gestion quantitative de la ressource en eau, essentielle au développement du territoire.

Par ailleurs, une gestion inadaptée des espaces naturels risque de provoquer une diminution de la biodiversité sur le territoire, telle que la perte des milieux en mosaïque et la fermeture des milieux devenus des friches. En outre, la mauvaise gestion du réseau d'agouilles peut amener à une augmentation du risque inondation.

Quant à la gestion non-concertée des graus elle reste une problématique importante, source de conflits d'usages entre pêcheurs et plaisanciers, entre professionnels et amateurs...

De même l'évolution des pratiques sportives (à la hausse) entraîne des conflits d'usages, par une augmentation et une diversification de la fréquentation.

Enfin, la gestion des risques littoraux, limitée à l'érosion devrait avoir pour conséquence une stabilisation du trait de côte, au moins dans le moyen terme. Cependant, pour l'instant la prévention des risques n'évolue localement que sous la contrainte réglementaire.

La part des impacts due au changement climatique est plus difficile à déterminer avec certitude (quel pas de temps, quelle ampleur ?...). Toutefois, on peut supposer une atteinte à :

- la gestion de la ressource en eau, la hausse des températures et le changement des rythmes des précipitations accentuant les déficits des nappes,

- une augmentation des risques naturels, surtout sur un littoral vulnérable, par l'augmentation de la fréquence des orages et tempêtes.

À ces incertitudes viennent s'ajouter celles liées à la pérennité des financements permettant l'organisation et la mise en place d'actions pour améliorer la qualité de l'eau, la gestion équilibrée de la ressource, la conservation des espaces naturels (en particulier les zones humides) et la prévention des risques.

Enfin, localement, l'ensemble de ces évolutions pourraient avoir un impact sur les conditions d'accueil touristique, directement influencées par tous les enjeux du territoire : la qualité de l'eau, la quantité de la ressource, la qualité des milieux naturels et la gestion des risques. De même pour la pérennité des activités de pêche et de conchyliculture qui dépendent étroitement de la qualité de l'eau, mais aussi de la gestion des usages.

Dans les schémas prospectifs, les pérennisations de la pratique des activités de conchyliculture-pêche ou de l'accueil touristique sont encore moins garanties.

II.2. Choix de positionnements suivant les enjeux

Face à ces scénarios, le SAGE peut avoir différentes réponses plus ou moins prescriptives pour atteindre ses objectifs de gestion. Suivant les enjeux et les problèmes, il a donc été discuté des positionnements la CLE souhaitait prendre pour établir un scénario alternatif SAGE et une stratégie. Trois positionnements ont été débattus. Ces différents positionnements proposés par la CLE sur les évolutions possibles du territoire ont tous le même objectif d'atteinte du Bon État, seuls les moyens mis en œuvre se distinguent par leurs différents niveaux de prescription du SAGE.

Ces positionnements sont non exclusifs (en choisir un sur un problème n'empêche de se positionner différemment sur un autre sujet), complémentaires (mutualisation des moyens pour atteindre les objectifs) et progressifs (le plus fort implique de passer par les précédents).

Positionnement clarificateur :

- Principes : exposer la résultante de l'application territorialisée des cadres réglementaires.
 - Analyse et partage de données : caractériser la répartition des rôles et expliquer comment s'applique la réglementation existante, le SDAGE, les autres outils de gestion (Natura 2000...) sur le périmètre.
 - Gestion externe : gestion portée par les propriétaires, gestionnaires, police de l'eau...
 - Collecter, analyser, voire assurer, les suivis de qualité du milieu (suivis DCE, suivis eutrophisation, herbiers...).
- Intérêts :
 - Permet de clarifier le rôle des acteurs locaux et les responsabilités locales.
 - Sert de document de référence et favorise une meilleure application des gestions/règlementations existantes (telle que l'intégration la cartographie Zones humides du périmètre du SAGE).
- Limites :
 - Les problèmes sont résolus au cas par cas.
 - Une conformité individuelle ne garantit pas la résolution de problèmes globaux.

Positionnement facilitateur :

- Principes : prévoir les moyens d'accompagnement nécessaires aux changements de pratiques.
 - Gestion intégrée avec un suivi global des systèmes d'assainissement et des réseaux (pluvial) et avec les différents outils (Natura 2000, PGZH, gouvernance SAGE Roussillon...) qui existent pour en étendre les préconisations sur l'ensemble du bassin-versant.
 - Concertation et sensibilisation auprès des différents acteurs : usagers, communes, agriculteurs...
 - Prévention par la réalisation de plans de gestion, études préalables aux travaux si nécessaires...

- Intérêts :
 - Donne des outils planifiés pour atteindre les objectifs.
 - Le SAGE renforce son caractère fédérateur en impliquant tous les acteurs et en cherchant des solutions communes.
- Limites :
 - Reste sur des propositions de moyens avec une logique d'investissement et d'équipement, ce qui peut être limitant pour atteindre des objectifs plus ambitieux.

Positionnement prescripteur :

- Principes : établir les limites et les seuils qui fondent une gestion durable et équilibrée de la lagune, des milieux aquatiques, des aquifères...
 - Affirmation d'objectifs particuliers de préservation des ZH et maîtrise des espaces naturels et des moyens d'actions.
 - Ajout de points de suivi pour la gestion locale.
 - Détermination d'objectifs de rejets, d'ouverture ouvrage, de mesures compensatoires.
- Intérêts :
 - Fixe des objectifs de gestion et de préservation, qui sont des visées complémentaires et intermédiaires entre les objectifs de résultats DCE et les prescriptions réglementaires des arrêtés préfectoraux. Définit ainsi les moyens à utiliser et les résultats à atteindre.
 - Concrétise l'application du SDAGE et de la réglementation sur le territoire.
- Limites :
 - Demande connaissance et maturité.
 - Demande de partager le diagnostic sur la problématique et les objectifs à atteindre.

Le choix des positionnements est fait en fonction de la maturité des acteurs sur le sujet, de la pertinence de ce choix en fonction du rapport coût-efficacité et de la connaissance du milieu par rapport aux objectifs à atteindre

Le choix des positionnements permet d'établir un scénario alternatif SAGE et de déterminer une stratégie du SAGE elle-même à la base du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE.

II.3. Détermination d'un scénario alternatif SAGE

Choix des positionnements CLE par enjeu :

- Qualité de l'eau :
 - Positionnement clarificateur sur les données connues (suivis)
 - Positionnement facilitateur sur les données déficientes (serres, piscicultures...)
 - Positionnement prescripteur sur les données maîtrisables (step, réseaux... par rapport aux capacités de la lagune)
- Gestion quantitative :
 - Positionnement clarificateur - facilitateur : gouvernance
 - Positionnement prescripteur : accent particulier sur le karst pour alimentation lagune
- Gestion des zones humides et espaces naturels :
 - Positionnement clarificateur sur les données disponibles (inventaire ZH)
 - Positionnement facilitateur : intégration N2000 et PGZH
 - Positionnement prescripteur : préserver les fonctionnalités et affirmer le rôle des ZH importantes pour le bon état de la lagune
- Gestion des usages :
 - Positionnement clarificateur : expliciter la réglementation et son application locale
 - Positionnement facilitateur pour les graus : établir une concertation

- Gestion des risques :
 - Positionnement clarificateur : expliciter la réglementation et définir les rôles
 - Positionnement facilitateur : réfléchir à son application locale vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux (notamment les ZH)

Scénario SAGE :

Pour l'ensemble des enjeux et face à la principale tendance qu'est l'augmentation de population (et du tourisme) sur un territoire où la pression urbaine et la fréquentation sont déjà fortes, le SAGE de Salses-Leucate veut proposer une stratégie adaptée (positionnements différents suivant les problématiques). Pour commencer, le document se pose en outil clarificateur (diffusion de l'information et explication des données/règlementations). **Cependant, le SAGE veut surtout s'inscrire dans la concertation** et la sensibilisation, avec un positionnement plus fort sur la qualité de l'eau qui est un enjeu essentiel pour la vie locale, la pérennisation de son développement et aussi l'objet du déclassement par rapport aux objectifs DCE.

Ainsi il est recherché, en plus de l'explicitation de la réglementation et la réalisation des suivis sur les milieux, la mise en place d'une gestion intégrée notamment grâce aux outils existants (Natura 2000, PGZH...). L'objectif principal est d'inscrire la révision et la mise en œuvre du SAGE dans une démarche organisatrice et pédagogique pour que les dispositions ne soient pas imposées, mais portées par les acteurs et usagers du territoire. Les autres outils de gestion sont pleinement intégrés au SAGE pour leur apporter un soutien juridique, compléter leurs compétences sur la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, tout en profitant de leurs dynamiques propres et d'une gouvernance inter-SAGE (lien entre eaux souterraines et eaux superficielles/saumâtres). Sans exclure une partie plus prescriptive sur l'enjeu qualité de l'eau par la maîtrise des flux de rejets, la préservation de l'alimentation de la lagune et la préservation des zones humides épuratrices. En effet l'étang étant classé en état moyen en 2009, la stabilisation des rejets ne suffira probablement pas pour atteindre le Bon État en 2015.

Par l'utilisation optimisée de toutes les compétences du SAGE et des autres outils, la restauration de la qualité de l'eau de l'étang et de l'écosystème (Bon État) devrait pourvoir être atteinte (et donc sera à stabiliser par la suite). Ceci permettra de pérenniser des conditions favorables aux activités traditionnelles et d'aider à préserver la valeur patrimoniale des ressources AEP. La mise en œuvre de la stratégie du SAGE devrait aussi permettre la conservation des fonctionnalités des milieux sur **tout le bassin-versant** et un apaisement des conflits d'usages. L'ensemble aboutissant à la consolidation de la "valeur touristique" du territoire.

En outre, une meilleure définition et priorisation des besoins restent nécessaires au montage d'un outil de mise en œuvre du SAGE et d'un plan de financement.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

I. GARANTIR UNE QUALITE DE L'ETANG A LA HAUTEUR DES EXIGENCES DES ACTIVITES TRADITIONNELLES ET DES OBJECTIFS DE BON ETAT DCE

Les aménagements opérés sur le littoral du Languedoc-Roussillon dans les années 1960 ont eu comme effet de diversifier les activités et les usages liés aux étangs littoraux, de même que d'accroître la pression anthropique qui s'exerce sur eux. Ces aménagements ont plus ou moins gravement perturbé le fonctionnement des milieux lagunaires induisant notamment des phénomènes d'eutrophisation, de dégradation de la qualité microbiologique de l'eau, de déséquilibres des compartiments biologiques, de marinisation des lagunes, et dans certains cas de comblement accéléré des espaces lagunaires.

L'étang de Salses-Leucate est **épargné du phénomène de comblement** du fait de son faible bassin-versant et de la nature souterraine de apports d'eau douce - assurant par ailleurs (avec les eaux de ruissellement) un caractère saumâtre à la lagune. Cet étang est pour le moment globalement **préservé de l'eutrophisation** (étang bon vis-à-vis de l'eutrophisation révélé par le RSL). Toutefois, en tant que lagune sujette à l'accumulation de nutriments dans les sédiments, elle reste un milieu particulièrement fragile ce qui appelle à une certaine vigilance. Les déséquilibres ponctuels mais relativement récurrents des compartiments "macrophytiques" et "phytoplanctoniques" témoignent de cette fragilité. Des **déséquilibres localisés sont aussi constatés**, certains secteurs connaissant des enrichissements excessifs en nitrates et matière organique. Les niveaux de **contamination chimiques sont faibles**, stables voire décroissants.

La réduction des rejets et la préservation des zones humides ont été à la base même de l'engagement des démarches contrats d'étang et SAGE. Des efforts importants et des résultats substantiels ont été atteints en matière de performance de traitement des rejets de station d'épuration, améliorant la qualité de l'eau de la lagune de Salses-Leucate en particulier la microbiologie (pérennisant les conditions de commercialisation des productions lagunaires). Cependant certains problèmes restent récurrents et des phénomènes de mortalité de naissains sont apparus (fin années 2000). De plus, la qualité écologique de la lagune, au sens DCE, apparaît comme devoir être classée moyenne au regard du compartiment des macrophytes.

Déclinaison de la stratégie :

Sur l'étang, l'atteinte du bon état écologique est étroitement corrélée à la qualité du milieu aquatique et sédimentaire. La stratégie de restauration du Bon État suppose donc d'une part d'adapter les flux de rejets de nutriments aux capacités épuratoires des milieux et d'autre part de préserver les fonctionnalités épuratrices des milieux aquatiques.



Parcs à huîtres - Leucate - 2010

L'orientation transversale du SAGE pour l'étang de Salses-Leucate vise à reconquérir et à préserver une qualité de l'eau en adéquation avec les exigences de qualité nécessaires à l'ensemble des activités qui s'y exercent, tant traditionnelles que touristiques. Ce niveau de qualité est à rapprocher du Bon État écologique et chimique assigné par le SDAGE et des normes de qualité des eaux conchylicoles déterminées par le registre des zones protégées.

En prolongement des efforts déjà réalisés par le premier SAGE au travers des deux premiers contrats, il convient de passer d'une logique d'équipements à une logique de maîtrise des impacts écologiques sur la lagune et les milieux aquatiques.

La stratégie consiste à adapter les flux de rejets aux capacités épuratoires de la lagune. Cela suppose :

- D'identifier les types et les sources de substances polluantes, notamment les nutriments, favorisant la perturbation des paramètres de qualité biologique (macrophytes).
- D'estimer les ordres de grandeur des flux globaux de nutriments qui se déversent dans la lagune.
- De choisir pour certaines substances de nutriments un flux de rejets maximum considéré comme admissible par la lagune. Ces flux constitueront des objectifs de gestion.
- D'identifier les actions les plus efficaces et les plus efficaces pour réduire les flux de rejets à l'origine du non-respect du Bon État y compris provenant d'apports diffus.
- De fixer des objectifs de réduction (répartition des efforts de réduction des rejets) et d'établir un plan d'actions coordonné de diminution des rejets entre les sources de pollution.

Les objectifs déclinés de cette orientation seront travaillés en groupe de travail et en CLE en vue de la rédaction du PAGD et du Règlement, ils viseront à :

- Maîtriser les flux de rejets par rapport aux capacités de la lagune.
- Réduire les apports diffus.
- Affiner la connaissance des milieux et de leur fonctionnement.

1.1. Maîtriser les flux de rejets par rapport aux capacités de la lagune

Les préconisations du SAGE sont liées dans cette première partie à une **maîtrise des apports domestiques vers la lagune** ainsi que d'autres apports pouvant avoir un impact sur la lagune (piscicultures par exemple) et une recherche d'un flux total admissible. Ceci est en parfaite adéquation avec les Orientations Fondamentales du SDAGE (**OF 5A-05/5A-06 et 5B-01/5B-02**), et le volet sur la pollution domestique du Programme De Mesures du SDAGE-RM, qui vise la non-dégradation des milieux aquatiques, la lutte contre les pollutions et l'eutrophisation avec notamment comme objectif la diminution de la pollution microbiologique.

Dans cette optique de maîtrise des flux, une analyse globale des rejets sera réalisée pour mieux cerner les apports et réfléchir à la détermination d'un flux admissible par rapport aux capacités épuratoires des zones tampons et réceptrices de la lagune. L'effort sera aussi poursuivi sur les réseaux (schémas, travaux, entretiens...) et sur l'identification de sources potentielles de pollution. Une recherche de la stabilité des apports pourra aussi conditionner l'implantation de projets risquant d'entraîner de nouveaux apports et/ou traitements.

Des objectifs de réduction des apports d'azote à la lagune doivent être étudiés pour prévenir les déséquilibres sur les macrophytes et phytoplanctons. De même, des objectifs de maîtrise des apports en phosphore doivent être recherchés en vue d'éviter tout phénomène d'accumulation dans les sédiments. Un plan d'actions coordonnées devra s'en suivre.

1.2. Réduire les apports diffus

Parallèlement à la réduction de ces apports identifiables, le SAGE s'attachera à améliorer la qualité de l'eau à travers des dispositions sur la **réduction des apports diffus** provenant des activités agricoles sur le bassin versant (cf. **OF 5D-01 et 5D-02**, voire **5B-03** même si formellement Salses-

Leucate n'est pas prioritaire, et les volets sur la pollution agricole du **PDM Salses-Leucate - 5C18, 5D01, 5D05**), de la cabanisation, des surfaces urbanisées, des voies de communication etc. ...

I.3. Améliorer la connaissance des milieux et de leur fonctionnement

En complément aux objectifs précédents, la mise en place de suivis pertinents et l'explication de ces données sont indispensables (**OF 5A-02**).

De nombreux **suivis d'indicateurs** sont **en lien avec les activités conchyliculture et pêche** sur l'étang. Sur ces éléments le panel est relativement complet et reste indispensable à la poursuite de ces activités.

Pour une **gestion plus environnementale** de la lagune, ces suivis demeurent très intéressants mais demandent à être combinés à d'autres plus spécifiques, à commencer ceux pour connaître l'impact de ces activités, et autres usages, sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (tel que le suivi du Réseau de Suivi Lagunaire pour l'eutrophisation, suivi des macrophytes aux exutoires des STEP...).

D'autres suivis demandent aussi à être mis en place afin de **mieux cerner les impacts mal identifiés** de certaines activités en place (piscicultures) ou, si nécessaire, à venir (pollution émergentes ou dangereuses, **OF 5C01/5E-07**), ou aussi d'**affiner une gestion à mettre en place**. Ainsi une meilleure gestion des écoulements passe prioritairement par l'acquisition de connaissances sur les systèmes hydrauliques avant la réalisation d'aménagements potentiels. La mise en œuvre de ces suivis permettrait aussi de **compléter les données connues** grâce, par exemple, à un suivi de la salinité en lien avec la préservation des roselières, à une analyse des herbiers de l'étang de Salses-Leucate proposée en complément des suivis RSL (qui ont pour vocation de déterminer l'état trophique général de la lagune, alors que ce suivi focaliserait sur certains points clés en relation avec les activités du bassin-versant) ou au développement d'un suivi phosphore et azote total comme préconisé par l'IFREMER.

II. PROTÉGER LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES ET DÉFINIR LES CONDITIONS DE LEUR EXPLOITATION

Les **eaux souterraines présentes** sur le périmètre du SAGE appartiennent principalement à **deux types d'aquifères** : karst des Corbières et nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon. L'utilisation de ces eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable concerne principalement les aquifères de la plaine du Roussillon (90% de l'AEP de territoire) et très accessoirement le karst des Corbières (2%). Une dernière ressource AEP (8%) correspond à l'Orb. Elle est totalement exogène au territoire Salses-Leucate et gérée par son propre SAGE.

Un SAGE est aussi en cours d'élaboration depuis 2009 pour la gestion des nappes Plio-quaternaires du Roussillon.

Le SDAGE RM identifie le karst des Corbières comme une ressource majeure à préserver pour l'AEP. Les ressources karstiques sont particulièrement vulnérables aux pollutions diffuses ou accidentelles.

La préservation de la qualité de cette ressource apparaît comme une responsabilité du SAGE sur son périmètre. Par ailleurs, le karst des Corbières constitue la principale source d'eau douce de la lagune par le biais de résurgences. La pérennité de ces apports d'eau douce et la préservation de leur qualité est un enjeu important pour la qualité des zones humides et plus globalement l'équilibre écologique de la lagune, nécessaire au maintien d'une qualité suffisante pour les activités traditionnelles et l'attractivité touristique. Le maintien de flux d'eau douce pérenne est d'autant plus important que la création des graus a conduit à la marinisation de l'étang.



Résurgence Font Estramar - Salses-le-Château - 2011

Déclinaison de la stratégie :

La stratégie du SAGE est de contribuer à la préservation de ces ressources et de leurs usages, notamment ceux en lien direct avec l'étang.

Cette stratégie vise à contribuer à la préservation de la qualité pour l'AEP du karst des Corbières, à protéger les apports d'eau douce à la lagune issus de ce karst, à promouvoir une gestion cohérente des eaux superficielles sur le secteur des nappes Plio-quaternaires de manière à prévenir sa pollution, et enfin à sensibiliser les usagers sur la vulnérabilité des ressources en eau souterraine (déséquilibre quantitatif et dégradation de leur qualité).

Les objectifs déclinés de cette orientation seront travaillés en groupe de travail et en CLE en vue de la rédaction du PAGD et du Règlement, ils viseront à :

- Préserver les apports d'eau douce nécessaires à la qualité de la lagune et des milieux aquatiques.
- Préserver la qualité des eaux souterraines, notamment les ressources majeures pour l'AEP.
- Favoriser une gestion cohérente des ressources, notamment des eaux superficielles sur le secteur des nappes Plio-quaternaires.
- Informer-sensibiliser sur la fragilité de la ressource en eau souterraine.

II.1. Préserver les apports d'eau douce nécessaires à la qualité de la lagune et des milieux aquatiques

La spécificité des eaux de transition d'une lagune provient du mélange d'apports d'eau douce et d'eau de mer. Ces eaux saumâtres déterminent des milieux aquatiques particulièrement favorables à la diversité biologique, eux-mêmes propices à la conchyliculture et à la pêche.

Au regard des perspectives d'exploitation du karst rendue probable par l'accroissement des besoins en eau et l'insuffisance des ressources locales, il apparaît important de préserver les apports d'eau douce à la lagune (**OF 6A-06**).

Les besoins réels de l'étang nécessaires à la préservation des zones humides et favorables à l'équilibre biologique de la lagune ne sont pas quantifiés et seront difficilement quantifiables.

Dans une perspective de non-dégradation et en cohérence avec le principe de prévention, il apparaît raisonnable de prendre comme référence les flux d'eau douce actuellement mesurés ou estimés sur les deux principales résurgences de Font Dame et Font Estramar. Ces débits serviront de référence pour apprécier l'incidence des projets d'exploitation de l'AEP sur la lagune. Le SAGE fixera un objectif de maintien de ces régimes.

Au cours de la mise en œuvre du SAGE, la connaissance de ces débits pourra être affinée par un recensement et un suivi des principales résurgences.

II.2. Préserver la qualité des eaux souterraines, notamment les ressources majeures pour l'AEP

Le **karst des Corbières** a été identifié par le SDAGE comme aquifère à intérêt patrimonial à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle et future. Cette ressource potentielle importante est largement exogène au territoire du SAGE mais il incombe une responsabilité particulière au SAGE (**OF 5E-01**) pour sa préservation sur son périmètre. Conformément au SDAGE qui préconisait l'étude de l'opportunité d'utiliser les aquifères karstiques pour la diversification de la ressource et la sécurisation de l'alimentation, une étude sur le karst des Corbières a été lancée en 2000 conjointement par les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Cette étude établit des liens réels mais complexes entre l'étang, l'Agly, le Verdoube et les nappes du Roussillon. Cependant, ces aquifères karstiques n'ont pas de gestionnaire propre.

En l'état le SAGE affiche un objectif de préservation de la qualité AEP de cet aquifère sur son territoire adossé à une carte délimitant le karst sur le périmètre du SAGE.

Il pourra donner des orientations pour prévenir et gérer les pollutions accidentelles (autoroutes, voies ferrées), encadrer les forages, et enfin prévenir les contaminations par les pollutions diffuses agricoles.

En cas d'exploitation du karst, une étude de sectorisation du bassin d'alimentation du captage devra être préconisée voire demandée. Si le périmètre de ce BAC est sur le périmètre du SAGE, le SAGE pourra lors d'une prochaine révision déterminer les préconisations nécessaires à la préservation du captage.

II.3. Favoriser une gestion cohérente des ressources, notamment des eaux superficielles sur le secteur des nappes Plio-quaternaires

L'aquifère **multicouche du Pliocène** est fortement sollicité, surtout pour l'AEP, et a été identifié comme aquifère d'intérêt majeur et déficitaire par le SDAGE. Pour ces aquifères, le SDAGE préconise la restauration de la qualité, avec comme principales menaces identifiées les pollutions

diffuses, les prélèvements et l'intrusion d'eaux salines. Une partie des communes des **nappes alluviales du Roussillon** ont été déclarées en zone vulnérable du bassin Rhône-Méditerranée - au titre de la directive "Nitrates".

La responsabilité de la préservation de la qualité de la nappe du Roussillon et de la résorption de son déséquilibre relève du SAGE des nappes Plio-quadernaires de la plaine du Roussillon qui a vocation à traiter toutes les problématiques de gestion quantitative et qualitative, de mener la concertation et instaurer les dispositifs de gestion adéquats.

Il en est de même pour la ressource secondaire (et totalement exogène au périmètre) en eau potable : l'Orb dont le SAGE Orb-Libron assure la gestion.

L'enjeu pour le SAGE Salses-Leucate est quant à lui de favoriser en son sein la préservation de la qualité de l'aquifère des nappes du Roussillon en veillant à la cohérence des dispositions concernant la gestion des zones humides sur le secteur de la Salanque, l'entretien des "agouilles", l'infiltration de certains rejets et la gestion des eaux saumâtres au regard des échanges avec les nappes du Roussillon.

Il est donc important de contribuer à l'établissement d'une gouvernance adaptée pour une gestion cohérente de ces ressources partagées (Mesures **3A11 du PDM relatif aux nappes du Roussillon** : "Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau").

II.4. Informer-sensibiliser sur la fragilité de la ressource en eau souterraine

En résumé, pour les eaux souterraines, le SDAGE préconise une gestion prévisionnelle des milieux souterrains et ceci particulièrement pour les aquifères fortement sollicités (comme les nappes Plio-quadernaires du Roussillon et Orb) et les nappes à forte potentialité (comme le karst des Corbières). L'enjeu du SAGE est de préserver le potentiel d'alimentation en eau et de veiller à ce que ces ressources ne soient pas gaspillées, qu'elles soient préservées de toutes pollutions ou surexploitation et que son exploitation soit prioritairement destinée à l'alimentation en eau potable.

Il est important de rappeler ici que les problématiques des aquifères souterrains dépassent largement le périmètre du SAGE. Néanmoins certaines actions transversales de sensibilisation peuvent être menées auprès des acteurs propres à notre territoire afin de faciliter la préservation de ces ressources.

III. PRESERVER LA VALEUR PATRIMONIALE DES ZONES HUMIDES ET DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Sur le territoire du SAGE, un inventaire a été mené **sur 2 372 ha de zones humides**, soit environ 10 % du territoire du SAGE. Territoire sur lequel existent **six sites Natura 2000** (proposés au titre des deux directives européennes), dont ceux du complexe lagunaire de Salses-Leucate.

Les zones humides et les espaces naturels situés sur le pourtour de l'étang de Salses-Leucate sont un enjeu majeur pour la préservation de la lagune. Les zones humides permettent un stockage des eaux en période de crue ou remontée marine préservant les usages périphériques. Ces **fonctionnalités de stockage sont couplées à des capacités épuratoires**, filtres protecteur de la lagune vis-à-vis des polluants et nutriments. Ces zones représentent une importante diversité d'habitats ayant conduit au développement d'une **grande biodiversité**. Elles participent à la richesse des chaînes trophiques et à la prévention des espèces invasives. Elles concourent aux équilibres biologiques de la lagune et donc à l'atteinte de son Bon État écologique.

De surcroît ces zones humides sont le support pour de **nombreuses activités et usages**.

Ces zones humides, et les espaces naturels remarquables, sont l'objet de pressions dont la maîtrise constitue un enjeu du SAGE. Les principales **menaces** pesant sur ces milieux naturels situés sur le périmètre de Salses-Leucate sont liées aux rejets **de polluants** vers le milieu et à la **fréquentation** accrue par l'homme (visiteurs, usagers). L'évolution de la pression sur ces zones (fréquentation, urbanisation) est forte.

Déclinaison de la stratégie :

La stratégie du SAGE vise à afficher et à décliner des objectifs de préservation des zones humides au regard de leurs fonctionnalités précisées dans un inventaire. En outre, il s'agit de coordonner la préservation de la valeur patrimoniale des zones remarquables notamment à travers l'intégration d'un Plan de Gestion en faveur des Zones Humides et les DOCOB Natura 2000.

Les objectifs déclinés de cette orientation seront travaillés en groupe de travail et en CLE en vue de la rédaction du PAGD et du Règlement, ils viseront à :

- Préserver et reconquérir les zones humides et les milieux remarquables présents sur le périmètre du SAGE.
- Protéger les zones humides en lien avec la qualité de la lagune.

III.1. Préserver et reconquérir les zones humides et les milieux remarquables présents sur le périmètre du SAGE

– Ne pas dégrader les zones humides existantes et leur bassin d'alimentation :

Grâce à l'inventaire (et leur hiérarchisation en cours), les zones humides et leurs fonctionnalités sont clairement identifiées dans le périmètre du SAGE. Cette identification intégrée dans le document SAGE permet une meilleure préservation par les gestionnaires et les services de l'État.



Sagnes de l'anse de la Roquette - Salses-le-Château - 2012

- Créer les conditions favorables à la bonne gestion :

Conformément aux Orientations Fondamentales **6B du SDAGE-RM** qui préconise la prise en compte, la préservation et la restauration des zones humides pour maintenir leurs rôles essentiels en terme de régulation des ressources en eau, d'auto-épuration, mais aussi de paysage et de biodiversité, l'objectif du SAGE de l'étang de Salses-Leucate est de parvenir à une **préservation de la valeur patrimoniale des zones humides** du périmètre qui sont actuellement identifiées, dont certaines dans un état de conservation remarquable du fait de la faible industrialisation du secteur (peu de sources de pollution) et d'une urbanisation limitée pour l'heure principalement au lido. L'élaboration d'un plan de gestion des zones humides (**OF 6B07** et **PDM 3D16**), auquel le SAGE pourra donner des préconisations en lien avec ses objectifs, assurera des actions coordonnées pour cette Orientation Stratégique.

En dehors des initiatives destinées à assurer une amélioration de la qualité de l'eau, un certain nombre d'actions sont nécessaires pour garantir un espace de vie favorable au développement d'espèces menacées (**OF 6C**), notamment à travers l'intégration de préconisations des DOCOB Natura 2000 sur l'ensemble du périmètre du SAGE et notamment sur le littoral, comme le préconise le SDAGE.

Ainsi, la préservation des zones humides et des espaces naturels passe avant tout par une gestion cohérente qui dépasse les frontières communales et qui prenne en compte les barrières biogéographiques de ces zones. Cette nécessité se fait par exemple fortement ressentir sur l'ensemble des grandes sagnes, qui sont un territoire de première importance pour un grand nombre d'oiseaux migrateurs nicheurs ou hivernants d'importance patrimoniale et qui font l'objet de mesures de gestion en cours (DOCOB Natura 2000 avec une intégration dans le SAGE de ses préconisations propices à la qualité des milieux aquatiques pour une uniformité sur l'ensemble du BV) ou à venir (PGZH).

- Protéger les espaces remarquables :

De plus, pour les zones présentant un très fort intérêt patrimonial et pour lesquelles la vulnérabilité est avérée, des mesures de **protection** peuvent être nécessaires à leur maintien (**PDM 2A17** : "Développer des démarches de maîtrise foncière"). Cela passera aussi par des actions de communication et sensibilisation.

III.2. Protéger les zones humides en lien avec la qualité de la lagune

Certaines zones humides jouent un rôle épuratoire (telles que les roselières) ou tampon (telles que des bordures, filtre entre activités humaines et étang) important influant sur la qualité globale de la lagune. Ainsi si elles venaient à être dégradées, l'équilibre de la lagune pourrait être fragilisé. Il y a donc un intérêt supplémentaire (en plus de la préservation des espaces et des espèces) à protéger particulièrement ces zones et pérenniser les efforts qui ont été faits sur la diminution des rejets dans la lagune. Cette préservation s'inscrit dans le rôle préventif du SAGE contre une gestion curative au coût souvent plus élevé.

L'inventaire réalisé entre 2007 et 2010 a déjà été intégré dans l'État des lieux du SAGE et un plan de gestion pluriannuel des zones humides, basé sur une hiérarchisation des zones inventoriées, est en cours d'élaboration. Dans la mesure du possible, ces préconisations de gestion seront précisées dans le PAGD/Règlement, afin d'affirmer les objectifs du SAGE pour ces zones humides.

La préservation des zones humides d'eau douce passe notamment par une gestion de la quantité et qualité des flux d'eau douce (rejets STEP, résurgence des karsts, entretien des agouilles) et par une gestion de la fréquentation.

Ainsi, comme le préconise le SDAGE (**PDM 2A17**) des outils de protection pourraient être développés sur certaines zones, dont une pré-identification pour établir des ZHIEP ou ZSGE (**OF 6B04**) à partir de l'inventaire et le plan de gestion de ces zones.

IV. POURSUIVRE LA GESTION CONCERTÉE LOCALE ET ASSURER UN PARTAGE DE L'ESPACE ÉQUILIBRÉ ENTRE TOUS LES USAGES

À la suite de la création des stations balnéaires dans les années 60, des conflits d'usages (notamment entre activités traditionnelles et de loisir) sont nés d'une utilisation difficilement partagée de l'espace, allant jusqu'à mettre en péril la pérennité des activités traditionnelles telles que la conchyliculture et la pêche sur cet étang. Aujourd'hui ce clivage s'est apaisé, mais l'émergence rapide d'activités nouvelles pose de nouveaux problèmes. De façon globale le SDAGE exprime au travers du PDM la nécessité d'une organisation des activités pour la préservation des milieux.

Les deux premiers contrats d'étang ont donné des résultats encourageants en matière de concertation pour le partage de l'espace. Ces efforts doivent être poursuivis et confortés. La mise en place d'une dynamique de discussions et d'échanges au sein de la CLE est bien réelle mais reste encore limitée et fragile. Un important travail d'animation à conduire par RIVAGE apparaît nécessaire. Concernant la gestion des graus, on observe des évolutions (tendance à la réduction du nombre de jours de fermeture) mais le besoin de concertation se fait sentir.



Mer, grau aménagé en marina, étang et parcs à huîtres - Port-Leucate - 2010

Déclinaison de la stratégie :

La stratégie du SAGE pour l'étang de Salses-Leucate vise à reconquérir une qualité de milieu tout en permettant une cohabitation durable entre les activités traditionnelles, les activités de loisir et l'utilisation touristique du site.

Les objectifs déclinés de cette orientation seront travaillés en groupe de travail et en CLE en vue de la rédaction du PAGD et du Règlement, ils viseront à :

- Clarifier et gérer les usages sur l'étang et son pourtour.
- Favoriser la gestion concertée des graus en lien avec les usages et la qualité de la lagune.
- Renforcer le rôle de la CLE dans le développement de son territoire.

IV.1. Clarifier et gérer les usages sur l'étang et son pourtour

De nombreux usages et usagers se partagent l'étang et son pourtour. Deux types d'activités se distinguent : les activités " traditionnelles" (conchyliculture, pêche, agriculture, chasse) et les activités de loisir (sports de glisses, randonnées, baignades...). Ces dernières sont principalement concentrées sur la lagune et sur le lido. En effet, l'étang de Salses-Leucate est un site idéal pour l'apprentissage de la majorité des sports nautiques. Toutefois, l'ampleur prise par le développement de **certaines activités sportives apparaît parfois difficilement conciliable avec les**

activités traditionnelles de pêche et de conchyliculture qui s’y exercent. De plus, l’émergence de nouvelles activités prolonge le débat d’une organisation de la fréquentation conciliable avec un développement durable. Des principes partagés avec des limites claires d’utilisation de l’espace sont désormais nécessaires pour assurer la coexistence des activités.

Parallèlement l’aquaculture, la conchyliculture, la pêche et l’agriculture, concourent à créer une forte notion de "terroir" (Muscat de Rivesaltes, cru Fitou, AOC Corbières, huître Cap Leucate...) autour du bassin. La présence de nombreux estivants sur le périmètre assure des débouchés commerciaux intéressants pour les produits de la pêche, de la conchyliculture et de l’agriculture (vente directe). Ces interdépendances illustrent le besoin de trouver des compromis au profit du développement de l’ensemble du territoire.

La fréquentation associée au développement touristique et à la pratique de certaines activités sportives apparaît être à l’origine de la dégradation des milieux aquatiques (herbiers de la lagune), de certaines zones humides et du lido. Ces pressions appellent des mesures de gestion et de restauration des milieux.

L’organisation et la **gestion des usages** consistent à organiser dans le temps et dans l’espace les activités sur l’étang. Elle a pour but de minimiser dans l’avenir les conflits d’usages et de contribuer à la préservation des milieux aquatiques (**Orientations 6A** du SDAGE + objectifs du registre des zones protégées concernant N2000). Elle s’inscrit dans le cadre de la mesure **7A03 du PDM** : "Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels".

Dans la continuité du SAGE précédent, il convient de clarifier le partage de l’espace par des éléments cartographiques issus de données réglementaires et de démarche concertée (charte).

Dans un second temps, des actions de communication ou de gestion active de la fréquentation (signalisation) doivent être envisagées.

De plus, une réactivation de la commission thématique de la CLE afférente aux usages pourra être prévue afin de travailler sur une nouvelle charte en commun avec Natura 2000. Cette charte pourra appeler à déplacer certaines activités vers la mer.

La gestion des usages passe aussi par une gestion de la fréquentation qui sur le littoral doit aider à lutter contre la dégradation morphologique (**PDM relatif à la masse d’eau côtière 3C24** : "Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire").

IV.2. Favoriser la gestion concertée des graus en lien avec les usages et la qualité de la lagune

Les **échanges entre l’étang et la mer** se font à travers trois graus permanents : le grau des conchyliculteurs, le grau de la Corrège et le grau Saint Ange. L’ouverture des graus dans les années 1960 a conduit à la marinisation de la lagune. En retour elle a permis de diminuer la sensibilité de la lagune à l’eutrophisation. Elle semble même contribuer à limiter les périodes de malaïgues.

En revanche, l’équipement de ces graus par des portes dont la mobilité est aujourd’hui impossible, en plus du fait de poser certains problèmes de gestion des usages, est susceptible d’avoir une influence sur les phénomènes d’inondation et de remontée de sel observés dans la partie sud à sud-ouest de l’étang. Les portes des graus constituent aussi des obstacles potentiels à la continuité écologique (**OF 6A-04 et 6A-06** en lien avec la **carte 6A-D**).

On voit ici l’intérêt d’une gestion partagée de l’ouverture de ces graus.

Dans la continuité du SAGE précédent, il convient en premier lieu de clarifier les principes qui doivent présider à la gestion de ces graus, en lien avec la Délégation à la Mer et au Littoral 11/66 :

- Schéma du DPM en mer et de l’étang.
- Règles/conditions d’occupation du Domaine Public Maritime.
- Principe de libre circulation.

- Arrêté d'autorisation d'occupation du DPM, propriété et gestion des graus.
- Règles/principes d'ouverture en vigueur.

En second lieu, le SAGE peut développer des préconisations pour orienter la concertation sur la gestion des graus au regard des objectifs de préservation de la qualité de la lagune.

Une façon de concilier plus facilement tous les usages et les différents besoins serait peut-être de modifier le système des portes. Opération dont le financement serait à rechercher sous condition d'une **gestion concertée aboutie dans le cadre du SAGE**. Cette finalité financière pourrait être aussi une motivation pour que les acteurs se mettent autour de la table et trouvent une solution.

IV.3. Renforcer le rôle de la CLE dans le développement de son territoire

- Adapter les règles de fonctionnement de la CLE :

La CLE est consultée sur les projets relevant du régime des IOTA soumis à autorisation, lorsque le SAGE est approuvé. Elle est informée des projets relevant du régime des IOTA soumis à déclaration. L'organisation au sein de la CLE des modalités de réponse à ces sollicitations demande à être réfléchi(e) (et sera intégrée aux Règles de fonctionnement).

- Conforter les moyens d'animation pour faire vivre la concertation :

La dynamique de concertation sur le bassin-versant doit être poursuivie et suppose un important effort d'animation de la part de RIVAGE (groupe de travail, commissions, préparation/animation des CLE, organisation de la réponse aux consultations...). Cette concertation est une clef de la mise en œuvre du SAGE (suivi de la mise en œuvre, analyse des flux de rejets, plan de gestion des zones humides, hiérarchisation, études, suivi de la qualité...).

La concertation devra également se faire avec les SAGE, et autres outils de gestion, limitrophes.

- Traduire et mettre en œuvre les préconisations du SAGE dans un exercice de programmation cohérente :

Afin de concrétiser la mise en œuvre du SAGE, la CLE aura vocation à porter un outil de planification tel que proposé dans le Bilan-perspectives du 2° contrat d'étang. La forme que prendrait cette nouvelle démarche commune n'est pas encore établie : il pourrait s'agir d'un contrat, d'une charte de partenariat, d'un plan d'actions ou de toute autre forme de contrat multi-partenarial. Les objectifs de cette démarche découleront du SAGE révisé, intégreront les objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée et seront cohérents avec son programme de mesures 2010-2015. Les principales orientations qui ont été formulées pendant cette réflexion sont les suivantes :

- S'engager dans une nouvelle démarche plus ciblée.
- Traduire les différentes démarches territoriales en une boîte à outil pour les maîtres d'ouvrage.
- Maintenir la dynamique partenariale.

Cet outil de mise en œuvre du SAGE demande aussi la pérennisation de la structure porteuse qu'est le syndicat RIVAGE.

V. INTEGRER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX DANS LA PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX

Les risques d'inondation par les cours d'eau sont relativement limités sur le périmètre du SAGE comparé à d'autres zones sur le bassin Rhône-Méditerranée. En effet les cours d'eau temporaires présents sur le périmètre ont des bassins-versants de surface réduite. Néanmoins des épisodes de fortes crues liées à des précipitations violentes peuvent localement engendrer des inondations.

En outre, le périmètre étant en zone littorale, il existe une vulnérabilité particulière du périmètre à l'érosion littorale et à la submersion marine.



Ganivelles de protection sur la dune du Mouret - Leucate - 2008

Déclinaison de la stratégie :

Sur la partie est du périmètre, le lido sépare la lagune de la mer. Il est fortement urbanisé, avec l'installation de stations touristiques dans les années 1960. Certaines zones ont volontairement été exclues des projets d'aménagement (prévues par la loi Littoral). Ces secteurs abritent des milieux dunaires qui, malgré la forte fréquentation estivale, gardent un fort intérêt écologique et une possibilité de restauration de fonctionnalité des milieux aidant à la prévention des risques.

La prévention de ces risques demande une démarche globale sur le long terme ce qui commence à être réalisée sous l'effet de l'évolution de la législation.

La stratégie du SAGE sera donc de considérer le bon fonctionnement des milieux dans la gestion des risques.

Les objectifs déclinés de cette orientation seront travaillés en groupe de travail et en CLE en vue de la rédaction du PAGD et du Règlement, ils viseront à :

- Expliciter la réglementation, les plans de gestion et leur application locale.
- Veiller à la préservation de la fonctionnalité des milieux dans la prévention des risques.

V.1. Expliciter la réglementation, les plans de gestion et leur application locale

La définition d'une stratégie de gestion régionale des risques littoraux reste à écrire. En cohérence avec le futur PGRI et la stratégie nationale de prévention des inondations, elle viserait à réduire les conséquences dommageables d'un événement en établissant une approche globale du risque (conscience du risque, alerte, réduction de la vulnérabilité et résilience : recul stratégique, protection). Elle est appelée à être élaborée à l'échelle d'une unité cohérente comme la cellule sédimentaire.

Par ailleurs, les communes du lido doivent être couvertes par des PPRI établis par l'État qui visent à maîtriser la vulnérabilité au risque inondation.

Des projets de confortement de digues sur les cours d'eau tels que l'Agly vont voir le jour dans les années à venir. Ils sont soumis à une labellisation dite PSR (Plan de Submersions Rapides), voire à s'inscrire à terme dans une gestion globale à l'échelle du BV de l'Agly au sein d'un PAPI. Enfin les communes concernées par un PPRI sont tenues d'élaborer et de disposer de PCS...

Ainsi, l'ensemble des risques naturels présent sur le territoire des SAGE font déjà l'objet de démarches par différents acteurs et à différentes échelles. Le SAGE n'a donc pas vocation à s'impliquer directement dans chacune de ces démarches. Il pourra en revanche en faciliter la compréhension par les acteurs du territoire.

V.2. Veiller à la préservation de la fonctionnalité des milieux dans la prévention des risques

L'approche du SAGE consiste ainsi à orienter les projets d'aménagement et les démarches de gestion du risque de façon à les inscrire dans le cadre d'une gestion équilibrée de la lagune de Salses-Leucate. Il peut en outre promouvoir directement certaines techniques douces d'aménagement du lido contre l'érosion ou la submersion ou promouvoir la conscience du risque.

En cohérence avec la disposition **6A-06 du SDAGE**, il revient au SAGE par des préconisations de gestion et l'affirmation d'objectifs de préservation de certains espaces ou fonctionnalité, d'orienter la future stratégie de gestion du trait de côte qui s'appliquera sur son périmètre et d'encadrer les opérations d'aménagements en lien avec une stratégie de prévention contre les inondations.

En particulier, les échanges hydrauliques, sédimentaires et biologiques avec les milieux connexes de la lagune (mer et zones humides) doivent être favorisés. Le rôle tampon du lido nécessaire à l'équilibre pour la lagune doit être reconnu.

D'après le SDAGE, il revient en outre directement au SAGE (en lien avec l'**Orientation 2**) sur les zones humides et les espaces naturels de prévoir un plan d'actions de restauration physique spécifique à la lagune. Ainsi le SAGE devra fixer le cadre qui permettra de concilier prévention des risques et restauration des milieux et veillera à la cohérence de la gestion du lido, côté mer et côté lagune, faisant ainsi le lien avec la masse d'eau littorale.

Le programme de mesures sur la masse d'eau côtière préconise les deux mesures suivantes pour lutter contre les dégradations morphologiques :

- **3C24** : "Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire" Cette action nécessite une gestion globale et concertée du trait de côte et des aménagements littoraux à l'échelle des cellules sédimentaires. Elle comprend la restauration physique des zones dégradées (dans leur totalité ou de façon partielle) et la restauration du trait de côte dans les secteurs pertinents.
- **3C44** : "Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral".

Il reste important de pouvoir alerter (voire de faire partie des instances décideuses) sur les enjeux de l'étang et de son bassin versant pour qu'ils soient systématiquement pris en compte (consultation de la CLE) dans les projets structurant le territoire.

CONCLUSION

Comme nous l'avons vu, la mise en place d'un SAGE sur le bassin-versant de l'étang de Salses-Leucate est venue d'une volonté politique locale forte de préserver cette lagune si précieuse à la vie locale, les enjeux économiques et environnementaux étant étroitement imbriqués sur cette masse d'eau

Dès son élaboration, le montage d'un contrat d'étang en parallèle a prouvé la détermination d'atteindre des objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau. Aujourd'hui, alors qu'il est en révision pour des raisons réglementaires, le SAGE a fait évoluer sa stratégie pour atteindre des objectifs plus ambitieux.

L'analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE révèle les liens étroits qui existent entre une gestion durable du bassin-versant et l'atteinte du Bon État. Ainsi les Orientations Fondamentales et le Programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée trouvent une déclinaison territoriale dans les Orientations Stratégiques de la lagune (cf. Annexes II et III).

À ce stade de la révision, la stratégie ainsi élaborée correspond à des objectifs généraux décidés par la CLE pour répondre aux besoins du territoire et à la réglementation. Les réflexions à venir permettront de concrétiser cette concertation suivant les principes environnementaux, économiques et sociaux du développement durable.

Ainsi, la rédaction du PAGD et du Règlement permettront d'affiner les objectifs et de les décliner en dispositions qui assureront la mise en œuvre du SAGE sur le territoire. L'aspect financier, peu évalué au niveau de la stratégie, sera analysé avec la recherche des maîtres d'ouvrage et l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre pour aboutir à un SAGE réaliste.

Conformément au Code de l'environnement (Articles L122-4 et suivants), une évaluation environnementale se poursuit sur le SAGE de Salses-Leucate. Cette évaluation environnementale a pour principal objectif d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de contribuer à l'intégration de considérations environnementales en vue de promouvoir un développement durable. Celle-ci doit, tout au long de la révision du document apporter un regard critique sur ses impacts potentiels sur l'ensemble des composantes de l'environnement.

Elle permettra donc une mise en relief de la stratégie du SAGE et de son champ d'actions possible.

ANNEXES

ANNEXE I : Liste des acronymes

Acronyme : définition

AEP : Alimentation en Eau Potable
BAC : Bassin d'Alimentation du Captage
BV : Bassin-Versant
CEPRALMAR : Centre d'Etude et de PRomotion des Activités Lagunaires et MARitimes
CG : Conseil Général
CLE : Commission Locale de l'Eau
DCE : Directive Cadre Eau
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DML : Direction de la Mer et du Littoral
DOCOB : Document d'Objectif
DPM : Domaine Public Maritime
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeur
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
LR : Languedoc-Roussillon
MEDD : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PAPI : Plans d'Action de Prévention contre les Inondations
PCS : Plan Communal de Sauvegarde
PGRI : Programme de Gestion du Risque Inondation
PGZH : Plan de Gestion en faveur des Zones Humides
PMCA : Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
PO : Pyrénées-Orientales
PPR : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PSR : Plan de Submersions Rapides
RCO : Réseau du Contrôle Opérationnel
RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance
RIVAGE : Regroupement Intercommunal de Valorisation, d'Aménagement et de Gestion de l'Étang
RMC : Rhône Méditerranée et Corse
RSL : Réseau de Suivi Lagunaire
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMNLR : Service Maritime et de Navigation du Languedoc - Roussillon
STEP : STation d'Épuration
ZH : Zones Humides
ZHIÉP : Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier
ZSGE ou ZHSGE : Zone humide Stratégique pour la Gestion de l'Eau

ANNEXE II : Orientations Fondamentales SDAGE en lien avec le SAGE de l'étang de Salses-Leucate

Intitulé	N°	Dispositions	Prise en compte dans les Orientations Stratégiques Salses-Leucate	Masses d'eau du périmètre ou limitrophes concernées
PRIVILEGIER LA PREVENTION ET LES INTERVENTIONS A LA SOURCE POUR PLUS D'EFFICACITE	1-01	Impliquer tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre des principes qui sous-tendent une politique de prévention	Transversal	Toutes
	1-03	Orienter fortement les financements publics dans le domaine de l'eau vers les politiques de préventions	Transversal	FR DT 02
	1-04	Inscrire le principe de prévention de façon systématique dans la conception des projets et les outils de planification locale	Transversal dont OS 5	Toutes
	1-06	Systématiser la prise en compte de la dimension préventive dans les études d'évaluation des politiques publiques	Transversal	Toutes
CONCRETISER LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE NON DEGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES	2-01	Elaborer chaque projet en visant la meilleure option environnementale compatible avec les exigences du développement durable	Transversal	Toutes
	2-02	Evaluer la compatibilité des projets avec l'objectif de non dégradation en tenant compte des autres milieux aquatiques dont dépendent les masses d'eau	OS 2 - OS 3	Toutes
	2-03	Définir des mesures réductrices d'impact ou compensatoires à l'échelle appropriée et visant la préservation du fonctionnement des milieux aquatiques	OS 2 - OS 5	FR DT 02 - FR DG 122 - FR DC 02a
	2-04	S'assurer de la compatibilité des projets avec le SDAGE au regard de leurs impacts à long terme sur les milieux aquatiques et la ressource en eau	Transversal	FR DT 02
	2-05	Tenir compte de la disponibilité de la ressource et de son évolution qualitative et quantitative lors de l'évaluation de la compatibilité des projets avec le SDAGE	Transversal	FR DT 02 - FR DG 122
	2-06	Améliorer le suivi à moyen et long terme et la connaissance des milieux impactés par l'activité humaine en complément du programme de surveillance de bassin	OS 1	FR DT 02 - FR DG 122
	2-07	Développer ou renforcer la gestion durable dans la mise en œuvre de la politique de l'eau des bassins versants	OS 4	FR DT 02 - FR DG 122
INTEGRER LES DIMENSIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	3-03	Développer les analyses économiques dans les projets	OS 4	FR DT 02
RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU ET ASSURER LA COHERENCE ENTRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DE L'EAU	4-02	Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité	OS 4	FR DT 02
	4-03	Assurer la coordination au niveau supra bassin versant	OS 2	Toutes
	4-04	Mettre en place une gestion locale et concertée sur les secteurs prioritaires par l'implication conjointe de tous les partenaires	OS 2 - OS 4	Toutes
	4-05	Intégrer les priorités du SDAGE dans les SAGE et contrats de milieux	Transversal	FR DT 02
	4-06	Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques	OS 3 - OS 4	FR DT 02
	4-07	Intégrer les différents enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Transversal	FR DT 02
	4-09	Rechercher la cohérence des financements "hors eau" avec le principe de gestion équilibrée des milieux aquatiques	OS 5	FR DT 02
POURSUIVRE LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE ET INDUSTRIELLE	5A-01	Mettre en place et réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux pluviales	OS 1	FR DT 02
	5A-02	Améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux	OS 1	FR DT 02
	5A-03	Améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement	OS 1	FR DT 02
	5A-04	Améliorer le fonctionnement des ouvrages par la mise en place de services techniques à la bonne échelle territoriale et favoriser leur renouvellement par leur budgétisation	OS 1	FR DT 02
	5A-05	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	OS 1	FR DT 02
	5A-06	Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions	OS 1	FR DT 02
LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES MILIEUX AQUATIQUES	5B-01	Réduire fortement les apports en phosphore	OS 1	FR DT 02
	5B-02	Limiter les apports d'azote en milieux lagunaires	OS 1	FR DT 02
	5B-03	Engager des programmes d'actions coordonnées dans les zones prioritaires du SDAGE	OS 1	FR DT 02

Intitulé	N°	Dispositions	Prise en compte dans les Orientations Stratégiques Salses-Leucate	Masses d'eau du périmètre ou limitrophes concernées
LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES	5C-01	Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi	OS 1	FR DT 02
	5C-06	Intégrer la problématique "substances dangereuses" dans le cadre des SAGE et des dispositifs contractuels	OS 1	FR DT 02
LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES	5D-01	Intégrer la lutte contre la pollution par les pesticides dans les démarches de gestion concertée par bassin versant	OS 1	FR DT 02
	5D-02	Inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	OS 1	FR DT 02
	5D-04	Engager des actions en zones non agricoles	OS 1	FR DT 02
EVALUER, PREVENIR ET MAÎTRISER LES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE	5E-01	Identifier et caractériser les ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future	OS 2	FR DG 122
	5E-07	Engager des actions vis-à-vis des pollutions émergentes (perturbateurs endocriniens, substances médicamenteuses, ...)	OS 1	FR DT 02
AGIR SUR LA MORPHOLOGIE ET LE DECLOISONNEMENT POUR PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES	6A-01	Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques	OS 3 - OS 5	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-04	Evaluer l'impact à long terme des modifications hydromorphologiques	OS 3 - OS 4 - OS 5	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-06	Mettre en œuvre une politique dédiée et adaptée au littoral et au milieu marin en terme de gestion et restauration physique des milieux	OS 2 - OS 3 - OS 4 - OS 5	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-07	Poursuivre la reconquête des axes de vie des grands migrateurs	OS 4	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-08	Restaurer la continuité des milieux aquatiques	OS 4	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-09	Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages et aménagements	OS 5	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-13	Améliorer ou développer la gestion coordonnée des ouvrages à l'échelle des bassins versants	OS 4	FR DT 02 - FR DC 02a
PRENDRE EN COMPTE, PRÉSERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES	6B-01	Poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation des acteurs	OS 3	FR DT 02
	6B-02	Assurer un accompagnement des acteurs	OS 3	FR DT 02
	6B-04	Utiliser avec ambition les outils "ZHIPE" et "ZSGE"	OS 3	FR DT 02
	6B-06	Préserver les zones humides en les prenant en compte à l'amont des projets	OS 3	FR DT 02
	6B-07	Mettre en place des plans de gestion des zones humides	OS 3	FR DT 02
	6B-08	Reconquérir les zones humides	OS 3	FR DT 02
INTEGRER LA GESTION DES ESPÈCES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES DANS LES POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU	6C-02	Mettre en œuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux	OS 3	FR DT 02
	6C-03	Contribuer à la constitution de la trame verte et bleue	OS 3	FR DT 02
	6C-06	Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes	OS 3	FR DT 02
	6C-07	Mettre en œuvre des interventions curatives adaptées aux caractéristiques des différents milieux	OS 3	FR DT 02
ATEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMÉLIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR	7-01	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins	OS 2	FR DT 02 - FR DG 122
	7-09	Promouvoir une véritable adéquation entre aménagement du territoire et la gestion des ressources en eau	OS 2	FR DT 02 - FR DG 221 - FR DG 122

ANNEXE III : Programme de mesures du SDAGE et SAGE de l'étang de Salses-Leucate

OF SDAGE		N°	Mesures	Masses d'eau du périmètre ou limitrophes concernées	Prise en compte dans les Orientations Stratégiques Salses-Leucate
4	RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU ET ASSURER LA COHERENCE ENTRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	FR DT 02 - FR DC 02a	OS 3
5A	POURSUIVRE LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE ET INDUSTRIELLE	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	FR DT 02	OS 1
		5E04	Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	FR DT 02	OS 1
		5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	FR DT 02	OS 1
5B	LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES MILIEUX AQUATIQUES	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéral	FR DT 02 - FR DG 221	OS 1
5C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES	5E04	Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	FR DT 02	OS 1
5D	LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	FR DT 02 - FR DG 122 - FR DG 221 - FR DC 02a	OS 1 - OS 3
		5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	FR DT 02	OS 1 - OS 3
5E	EVALUER, PREVENIR ET MAITRISER LES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE	5F31	Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	FR DT 02 - FR DG 122	OS 1
6A	AGIR SUR LA MORPHOLOGIE ET LE DECLOISONNEMENT POUR PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES	7A03	Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	FR DT 02 - FR DC 02a	OS 3 - OS 4 - OS 5
		3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	FR DC 02a	OS 5
		3C24	Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire	FR DC 02a	OS 3 - OS 4 - OS 5
6B	PRENDRE EN COMPTE, PRESERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	FR DT 02	OS 3
7	ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	FR DG 221 - FR DG 122	OS 2

Sur les masses d'eau limitrophes ou que partiellement incluses dans le périmètre du SAGE, seules les mesures auxquelles le SAGE contribue sont citées.